

No 241

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

L'ENCYCLIQUE
Quadragesimo anno

Analyse et commentaires

PAR

L'abbé Philippe PERRIER

Prix: 15 sous



L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTREAL

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1934

TOUS DROITS RÉSERVÉS



PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. <i>L'École Sociale Populaire</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*1. <i>L'Organisation ouvrière catholique en Hollande</i>	Arthur SAINT-PIERRE
2. <i>L'Organisation ouvrière dans la province de Québec</i> (2 ^e édition 1913)	RR. LEROY, S. J.
*3. <i>De l'Éducation du sens social</i>	R. P. PICHÉ, P. S. V.
*4. <i>Comment protéger notre jeunesse: les patronages</i>	Mme Marie GÉRIN-LAJOIE
*5. <i>La Fédération Saint-Jean-Baptiste</i>	Abbé Henri GAUTHIER, P. S. S.
*6. « <i>Le Foyer</i> » et ses œuvres	Alphonse DESJARDINS
*7. <i>La Caisse populaire — I</i>	R. P. HUGOLIN, O. F. M.
*8. <i>La Lutte antialcoolique dans la province de Québec,</i> depuis 1906	Abbé GOUIN, P. S. S.
*9. <i>Le Logement de la famille ouvrière — I</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*10-11. <i>Le Logement de la famille ouvrière — II</i>	Alphonse DESJARDINS
*12. <i>La Caisse populaire — II</i>	J.-B. SAINT-ARNAUD
*13. <i>Le Mouvement mutualiste dans Québec</i>	R. P. L. HUDON, S. J.
*14. <i>Le Cercle ouvrier</i>	S. S. LÉON XIII
15. <i>L'Encyclique « Rerum novarum »</i>	R. P. VALENTIN-BRETON, O. F. M.
*16. <i>Les Œuvres nécessaires</i>	Henri BEAUVAIS
*17. <i>L'Église et les associations ouvrières.</i> 18-19. <i>Contre l'alcool.</i>	Dr Joseph GAUVREAU
20-21. <i>Un catholique social: Frédéric Ozanam</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*22. <i>L'Organisation professionnelle</i>	Arthur SAINT-PIERRE
*23. <i>Réformes scolaires</i>	V.-E. BEAUPRÉ
24. <i>Le Clergé et les études sociales</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*25. <i>Le Travail chrétien.</i>	Abbé Paul MAYRAND, D. TH.
*26. <i>La Lettre sur le « Sillon »</i>	S. S. PIE X
*27-28. <i>La Cour Juvénile</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*29. <i>La Goutte de lait</i>	Dr Joseph GAUVREAU
*30. <i>La Fédération américaine du Travail</i>	Arthur SAINT-PIERRE
30. <i>L'Utopie socialiste — I</i>	XXX
31. <i>Le Val des Bois</i>	DOMBRAY-SCHMITT
*32. <i>Conseils aux ouvriers canadiens.</i>	Chanoine DESGRANGES
33. <i>Les Écoles maternelles.</i>	R. P. DALY, C. SS. R.
*34-35. <i>L'Église et le progrès social</i>	Chanoine DESGRANGES
36-37. <i>Le Devoir social.</i>	Arthur SAINT-PIERRE
38. <i>L'Utopie socialiste — II</i>	Arthur SAINT-PIERRE
39. <i>Les Syndicats ouvriers chrétiens de Belgique</i>	R. P. GUILLOT, C. SS. R.
40. <i>Les Syndicats socialistes et neutres</i>	R. P. TRUDEAU, O. P.
*41. <i>L'Église et l'organisation ouvrière.</i>	Abbé Edmour HÉBERT
*42-43. <i>Le Comte Albert de Mun</i>	Arthur SAINT-PIERRE
44-45. <i>Le Socialisme.</i>	Abbé Edmour HÉBERT
46. <i>A propos d'immunités.</i>	R. P. GONTHIER, O. P.
*47. <i>La Formation d'apôtres sociaux par l'A.C.J.C.</i>	R. P. S. BELLAVANCE, S. J.
48-49. <i>Leçons pratiques d'action sociale catholique</i>	R. P. RUTTEN, O. F.
*50. <i>La Désertion des campagnes</i>	R. P. Adélaïde DUGRÉ, S. J.
51. <i>Les Amalgame de l'agriculture</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
*52. <i>Les Cercles d'études féminins.</i>	Marie-J. GÉRIN-LAJOIE
53-54. <i>Le Règne social du Sacré Cœur</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
55. <i>Le Comptoir coopératif</i>	Anastole VANIER
*56-57. <i>L'Œuvre de vacances des grées.</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
*58. <i>Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école.</i>	Jean-Charles MAGNAN, B. S. A.
59. <i>Le Clergé et les œuvres sociales</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
60. <i>L'Esprit chrétien dans la famille et la société</i>	
*61. <i>Projet de colonisation.</i>	R. P. Marcel MARTINEAU, S. J.
62-63-64. <i>Vers les terres neuves</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
*65. <i>La Question sociale et nos devoirs — I.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
66. <i>La Question sociale et nos devoirs — II</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*67-68. <i>La Question sociale et nos devoirs — III.</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
69. <i>Hygiène et logement</i>	Dr J.-A. BAUDOUIN
70-73. <i>Albert de Mun et le devoir social.</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
74. <i>Albert de Mun et l'organisation ouvrière.</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
75. <i>Nos errements agricoles</i>	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
76. <i>Albert de Mun et la législation sociale.</i>	Abbé GOUIN, P. S. S.
77. <i>Microbiologie et maladies contagieuses.</i>	Dr J.-A. BAUDOUIN
78. <i>L'Instruction obligatoire n'est pas nécessaire.</i>	R. P. Hermas LALANDE, S. J.
79. <i>L'Organisation ouvrière.</i>	Abbé Edmour HÉBERT
80. <i>Autour de l'Encyclique « Rerum novarum »</i>	E. S. P.
81. <i>L'Aide aux colons.</i>	M. L'HEUREUX

L'ENCYCLIQUE

Quadragesimo anno

Analyse et commentaires

Par l'abbé Philippe FERRIER

LE 15 mai de l'année 1931, Notre Saint-Père le Pape Pie XI publiait une encyclique sur la question brûlante et inquiétante de notre temps, celle du rétablissement et du perfectionnement d'un ordre social juste et équitable, conforme au plan de salut donné dans l'Évangile. Il rappelle d'abord, dans ce document, les enseignements de son illustre prédécesseur Léon XIII. Ce grand Pontife prévoyait alors les troubles et les secousses destructrices que les luttes économiques et celles des classes entraînent forcément avec elles, quand la vie économique s'éloigne de plus en plus de la doctrine et de l'esprit du Christ, quand la société humaine s'écarte de la route du droit naturel et divin, et élimine, par amour du gain et de la jouissance, les commandements de la justice et de la charité.

Aussi bien avait-il élevé la voix contre ceux qui, profitant sans aucune retenue des moyens et de la puissance dont ils disposent, sans égard pour leur prochain et pour le bien commun, ne recherchent que leur propre bénéfice, oppriment et exploitent le travailleur et l'être économiquement faible, et ne respectent ni la dignité humaine, ni les droits humains.

S'appuyant sur les immuables principes de la raison et de la révélation, il mit en lumière les droits et devoirs réciproques des possédants et des non-possédants, des patrons et des salariés. Plein d'une courageuse confiance, et parlant comme celui qui possède la puissance, il montrait en quoi l'Église, l'État et les intéressés doivent contribuer à la solution de la question sociale.

" Pie XI élargit le sujet traité par son prédécesseur : c'est l'ensemble de la question sociale qu'il aborde, c'est l'ordre

social qu'il veut restaurer. Que l'on ne s'étonne pas si l'encyclique accorde une large place aux considérations d'ordre économique. Sans doute, l'activité économique n'est qu'une fraction de la vie temporelle des peuples, mais elle exerce aujourd'hui une telle pression, elle envahit à ce point tous les compartiments, privés et publics, qu'elle conditionne en son fond la question sociale. " (1)

" Ce premier regard du Pontife sur l'ordre social ne cesse de se projeter sur toute l'encyclique. " " Dans les diverses questions qu'elle aborde, elle les traite toujours suivant ce point de vue supérieur: elle tend à régler les conditions essentielles ou secondaires, partielles ou synthétiques, d'un ordre social restauré selon la loi de l'Évangile. "

Dans la présente étude, je suivrai les grandes divisions de l'encyclique elle-même:

1° Fruits de l'encyclique *Rerum novarum*;

2° Doctrine de l'Église en matière économique et sociale;

3° Profonds changements survenus depuis Léon XIII.

En guise de conclusion, nous énumérerons les principaux remèdes suggérés par l'encyclique.

I. — FRUITS DE L'ENCYCLIQUE « RERUM NOVARUM »

Et tout d'abord, nos hommages vont à Pie XI, qui, depuis dix ans, est le chef aux pensées fortes, à la main ferme, capable d'ouvrir devant nos pas tremblants, à travers le monde bouleversé, une route d'espérance.

A le voir poursuivre méthodiquement son œuvre restauratrice, il semble que, pas un seul jour, il n'ait oublié de rétablir dans le monde la paix du Christ dans le règne du Christ. Il a mission, ce sont ses propres paroles, « d'infuser le sang du Christ dans les veines de la société ».

Le Souverain Pontife s'emploie à guérir nos sociétés modernes par une nouvelle pénétration de l'Évangile dans nos consciences, dans toutes les institutions publiques. Il

[241]

(1) cf. *Revue de l'Action Populaire* 10 juin 1931

veut que nous l'utilisions totalement, triomphalement, non pas comme un simple manuel de prières qu'on ouvre le dimanche, mais comme le code de la civilisation où les hommes et les peuples apprennent à bien se conduire pour vivre heureux. De larges encycliques viennent lui rendre son ampleur entière. Elles le déploient comme la charte parfaite de toutes les relations humaines, aussi bien celles des gens d'affaires dans leurs tractations économiques que celles des hommes d'armes aux carrefours des États.

C'est l'une de ces lettres, *Quadragesimo anno*, que nous voulons commenter, en toute soumission d'esprit à la pensée du Pape et en toute simplicité.

En un résumé fort suggestif, Pie XI nous montre d'abord ce qui s'est fait depuis quarante ans, depuis que l'encyclique *Rerum novarum*, grande charte des travailleurs, a déterminé un puissant mouvement favorable à une politique plus franchement sociale. Comme l'a écrit le P. Guitton, ce 15 mai 1891 « est une date dans l'histoire des travailleurs ». C'est que la question sociale est envisagée surtout par rapport à la condition des ouvriers. On n'y parle pas seulement des droits des patrons, ni seulement des devoirs des ouvriers; mais aux patrons, on dit que, s'ils ont des droits, ils ne doivent pas oublier les devoirs qui les obligent strictement; et aux ouvriers, on dit que, s'il leur faut observer fidèlement les devoirs propres à leur condition, ils ne doivent pas se décourager, comme s'ils n'avaient pas eux aussi des droits. Chacun saisit l'opportunité d'un tel enseignement; car ce serait faire œuvre condamnable de n'attribuer que des droits aux diverses classes de la société, aussi bien que de vouloir uniquement leur imposer des devoirs. Or, cette opportunité fut appréciée avec raison à l'apparition de l'encyclique; il semble qu'elle ne doive pas l'être moins de nos jours, où l'héritage commun des droits et des devoirs n'est pas encore accepté généralement comme une disposition voulue et imposée par la divine Providence. Aussi,

l'Église, qui ne veut pas séparer le présent du passé, tient à rattacher *Quadragesimo anno* à *Rerum novarum*.

L'on se souvient de l'immense frisson qui souleva alors le monde chrétien, et de la joie de l'âme des travailleurs, qui reconnurent dans le document leurs meilleures aspirations. Au dire du cardinal Gibbons, « nulle part Léon XIII n'occupa une place plus élevée dans la pensée publique qu'au sein de ce grand et libre pays des États-Unis ».

Le Pape ne se dissimulait nullement que « le problème n'est pas aisé à résoudre ni exempt de péril ». Mais le mal est trop grave pour qu'on diffère d'y remédier.

Nous sommes persuadés, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont, pour la plupart, dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

On apportait à la situation de faux remèdes qu'il fallait stigmatiser. Aussi bien Léon XIII s'applique à démontrer que le socialisme fait tort à l'ouvrier lui-même, qu'il est injuste pour l'individu, et n'apporte pas le bien-être à la famille.

« Le remède tant désiré », le Pape le recherche avec autorité et affection. A l'Église, qui a la sauvegarde de la religion, et aux chefs d'État, aux patrons, aux riches, aux ouvriers eux-mêmes, il demande une part d'activité et d'efforts, en traçant à chacun une ligne de conduite. Les ouvriers surtout furent reconnaissants. On se rendra compte de leurs sentiments dans cet appel pour inviter les travailleurs français à se rendre à Rome en pèlerinage en 1891. Il y a là une saveur de style populaire, qui n'est pas sans charme et surtout sans sincérité.

Septembre approche: le Pape nous attend: travailleurs de la France, hâtons-nous!

Son encyclique « de la Condition des ouvriers », vous l'avez lue, du moins vous en avez entendu parler. C'est notre grande Charte à nous, cultivateurs que l'usure dévore et que ruine le monopole, à nous, ouvriers des usines, sur qui l'industrie sans entrailles fait peser un joug presque servile.

Que pensez-vous de ce vieux Pape de quatre-vingts ans qui secoue tout à coup et réveille le monde entier endormi dans l'innocuité et la jouissance; qui étale aux yeux des grands et des riches cette plaie qu'ils n'osent se découvrir à eux-mêmes et qui affirme les droits des petits et des pauvres qu'on piétine?... Nous lui devons d'aller lui dire que nous sommes contents de la façon dont il nous a défendus...

Il n'a rien oublié, ce miséricordieux vieillard.

Il a défendu nos petits enfants et nos femmes que l'industrie dévore.

Il a plaidé pour nos enfants, c'est-à-dire pour notre chair, notre sang, notre âme, pour nous, en définitive. Il ne veut pas que l'usine les prenne trop tôt, de peur que l'égoïsme ne dévore notre moisson en herbe.

Il veut qu'on ait pitié de la faiblesse de nos femmes, qu'on protège leur vertu, qu'on ait souci de leur honneur. « Occupez-les, mais ne les corrompez pas; elles sont pauvres, mais non à vendre; malheur à vous si, à votre service, ces humbles chrétiennes doivent gagner leur pain à la souillure de leur âme. »

N'a-t-il pas mis le doigt sur toutes nos plaies, ce Pontife compatissant ?

N'est-il pas vrai qu'en lui s'est incarné le droit du peuple, et que de ses lèvres est tombée sur le monde la plainte douloureuse du prolétariat souffrant et opprimé ?

En route donc bientôt pour Rome; nous irons sous la conduite du cardinal des ouvriers français complimenter le Pape des ouvriers et du fond du cœur lui dire *merci*.

Quels furent les résultats de l'encyclique ? Ils furent immenses. La sympathie s'éveilla dans tous les camps. Nous n'en voudrions comme preuve que ce témoignage de M. Georges Goyau qui a écrit avec sa maîtrise habituelle :

Deux reproches singulièrement inverses étaient adressés à l'Église romaine: tantôt on l'accusait de trop se mêler des affaires de ce monde, et tantôt de s'en trop détacher. On la disait impertinente, indiscreète: le mot de cléricanisme résumait le grief. Mais, d'autre part, on la blâmait de façonner des âmes uniquement éprises de l'au-delà et indifférentes à cette réalité terrestre qui s'appelle le devoir social, d'enseigner une piété qui devenait facilement un égoïsme, et de n'être point une école de civisme, sauf pour la *Cité de Dieu*. C'est parmi ces contradictions que Léon XIII inaugura l'action catholique sociale. D'un geste souverain devant lequel

tout reproche de cléricanisme s'arrêta, et qui témoignait, en revanche, que rien de ce qui est humain ne demeure étranger à la paternité romaine, il fit intervenir Dieu entre les classes ennemies, comme ses prédécesseurs du moyen âge le faisaient s'immiscer entre rois ennemis ou peuples ennemis.

Cette impression, tout de même, n'eût été que superficielle, si l'encyclique n'avait restauré dans le monde la doctrine chrétienne que l'on oubliait, hélas! dans une société matérialiste, où triomphaient insolemment l'égoïsme et la force. Sans doute que les abus n'ont pas disparu d'un coup, comme disparaissent de l'écran, par un simple déclic, des visions d'horreur. Il a fallu que les successeurs de Léon XIII, Pie X et Benoît XV, revinssent souvent à la charge dans leurs directions pontificales pour faire pénétrer dans les âmes ces doctrines de vie.

L'humanité tout entière, déclare Pie XI au commencement de son encyclique, a retiré de la lettre de Léon XIII de grands bienfaits. Église, État, associations ont profité de la lumière diffusée dans le monde pour voir les sentiers nouveaux où l'action devra marcher pour empêcher les désastres qui menacent à l'horizon. Les évêques se sont mis à l'œuvre pour propager les doctrines de Léon XIII et de ses successeurs. L'on a publié un livre que l'encyclique elle-même signale en note: *La Hiérarchie catholique et le Problème social depuis l'encyclique « Rerum novarum »*. Simple répertoire bibliographique, il contient, ramassés dans ses trois cent cinquante pages, des noms et des titres: c'est la liste touffue des documents épiscopaux, appliquant aux nécessités particulières de chaque pays les directives de Léon XIII.

Doctrine catholique sociale et soutien de cette doctrine contre les théories socialistes, directives de conduite dans l'interférence constante de l'économie et de la morale, conditions de vie totale de la famille dans les milieux qui travaillent, fléaux sociaux, devoir social des riches, défense des intérêts légitimes des patrons et des ouvriers, promotion des associations professionnelles et des institutions sociales corporatives en dehors de la lutte des classes, intervention de l'État sur le terrain laborique.

Telles furent les grandes lignes de cette compilation.

Toutes les questions d'ordre strictement familial, éducatif, scolaire et toutes celles qui concernaient la moralité, la politique, la paix internationale, durent être écartées. On y compte cependant jusqu'à dix-sept cent trente-deux documents. Un rapide coup d'œil sur la table analytique en fait saisir la grande variété et le caractère pratique.

Seize nations furent ainsi favorisées de l'enseignement social de l'Église et cent quatre-vingt-neuf diocèses. Notre pays a eu sa large part. Le volume signale quatre-vingt-un documents émanant de treize diocèses canadiens, dont onze situés dans la province de Québec, et deux en dehors: Ottawa et Gravelbourg.

Cet enseignement épiscopal, répercuté par le clergé et diffusé par diverses institutions: séminaires, universités, semaines sociales, pénétra peu à peu les esprits. Il fait loi maintenant, non seulement dans les milieux catholiques, mais encore, en plus d'un pays, auprès de ceux-là mêmes qui ne reconnaissent pas l'autorité de l'Église.

Et Pie XI peut déclarer avec une légitime fierté:

Les principes du catholicisme en matière sociale sont devenus peu à peu le patrimoine commun de l'humanité. Et Nous Nous félicitons de voir souvent les éternelles vérités proclamées par Notre prédécesseur d'illustre mémoire, invoquées et défendues, non seulement dans la presse et les livres même non catholiques, mais au sein des Parlements et devant les tribunaux.

Bien plus, après une épouvantable guerre, les hommes d'État des principales puissances ont cherché à consolider la paix par une réforme profonde des conditions sociales; parmi les normes données pour régler le travail des ouvriers selon la justice et l'équité, ils ont adopté un grand nombre de dispositions en tel accord avec les principes et les directives de Léon XIII, qu'il semble qu'on les en ait expressément tirées.

Les principes sanctionnés par l'encyclique passèrent dans des esprits, qui, en les accueillant, ignorèrent souvent leur origine. Ils se retrouvèrent, avec leur expression à peu près littérale, dans des textes législatifs. Et l'on a pu dresser même, entre les clauses de documents inter-

nationaux (comme la charte internationale du travail annexée au traité de Versailles) et l'encyclique *Rerum novarum*, un parallélisme et des similitudes où le texte pontifical fait figure de précurseur, sinon d'inspirateur. Aussi bien, Thomas Cortis pouvait-il dire, en toute vérité, à Rome, le 15 mai 1931 :

Chargée par la confiance des peuples, au lendemain de la catastrophe mondiale, d'établir, dans un but de « paix et d'harmonie universelle », « un régime de travail véritablement humain », l'Organisation internationale du Travail a entrepris cette tâche immense avec une ardeur pleine d'assurance. C'est qu'elle était consciente de n'être point une génération spontanée, l'explosion d'un enthousiasme subit, mais l'aboutissement d'initiatives déjà anciennes, d'une entente étroite et active de toutes les bonnes volontés, ainsi que de toutes les forces d'idéal. La semence était jetée dans une terre féconde, soigneusement préparée depuis des années par tous les ouvriers tenaces de la justice sociale, entre autres par ceux qui se réclament de l'encyclique *Rerum novarum*. Et lorsque notre Charte déclare solennellement que « le travail ne doit pas être considéré simplement comme une marchandise », qu'il « faut permettre aux jeunes travailleurs leur développement physique et intellectuel », « donner aux ouvriers un salaire assurant un niveau de vie convenable et la liberté d'association syndicale », comment les catholiques n'aimeraient-ils point reconnaître et souligner, dans le document pontifical de 1891, des principes et même des formules qui s'inspirent des mêmes aspirations généreuses sur la dignité de l'homme, sur les droits imprescriptibles de l'enfant, de la femme et du travailleur à une part équitable de tous les biens qu'ils procurent à la société, sur la légitimité des associations professionnelles et sur la nécessité de l'intervention de l'État ?

II. — DOCTRINE DE L'ÉGLISE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le Pape Pie XI parle clair. Après avoir rappelé l'action de l'Église, l'action de l'État et celle des intéressés eux-mêmes, il a le droit de dire que l'encyclique *Rerum novarum* s'est révélée « la grande charte qui doit être le fondement de toute activité chrétienne en matière sociale ». Elle n'a jamais eu la prétention d'être complète, moins encore de prévoir tous les problèmes qu'introduirait

l'avenir. Pie XI veut prolonger et faire progresser cet enseignement. Aussi aborde-t-il avec autorité les questions les plus délicates comme celles du droit de propriété, du rôle de l'État, des relations du capital et du travail. Il serait intéressant de suivre pas à pas le Pontife dans la magistrale analyse qu'il fait de ces différents sujets; mais cela nous entraînerait trop loin.

Arrêtons-nous sur deux points spécialement graves dans le monde économique moderne: la propriété et le salaire.

Ce sont là, dans la construction générale, comme deux pavillons peut-être plus exposés aux injures du temps et des hommes. Il importe de les aménager, ou tout au moins, périodiquement, d'en visiter les bases et les faltes.

a) *Propriété*

Le droit de propriété privée existe. C'est un droit naturel, un moyen nécessaire pour aboutir à un partage ordonné des biens, et il ne faut pas en nier le caractère individuel.

Vous n'ignorez pas, dit Pie XI, avec quelle énergie Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, s'est fait le défenseur de la propriété privée contre les erreurs socialistes de son temps, et comment il a montré que son abolition, loin de servir les intérêts de la classe ouvrière, ne pourrait que les compromettre gravement.

Mais des lecteurs partiaux ou pressés lui avaient adressé le reproche d'être de connivence avec les détenteurs de la richesse contre les ouvriers. Il suffirait comme réplique de citer quelques textes de l'encyclique *Rerum novarum* particulièrement durs au capitalisme. Suivons Pie XI qui va insister en même temps sur le caractère individuel et social de la propriété.

Le partage des biens et des richesses, sans cesse accumulés par le travail des hommes, ne se fera pas par le libre jeu des intérêts privés. La pleine liberté en l'espèce devient vite licence sans frein et conduit au désordre stigmatisé par Léon XIII:

la concentration, entre les mains de quelques-uns, de l'industrie et du commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches

et d'opulents, qui imposent un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.

Or la terre, ses richesses, quoique légitimement divisées en propriétés privées, ont pour destination de servir à la commune utilité de tous. La propriété privée, qui n'est le plus souvent qu'une extension de la propriété naturelle à l'homme, imprescriptible, des fruits de son travail, assure précisément au mieux, de la manière la plus sûre et la mieux ordonnée, l'utilisation des choses créées pour la satisfaction des besoins humains.

Encore faut-il que ces biens de la terre aillent à tous en suffisance et ne deviennent pas le partage d'une minorité.

Or ce n'est pas n'importe quel partage des biens et des richesses qui réalisera, aussi parfaitement du moins que le permettent les conditions humaines, l'exécution du plan divin. Les ressources que ne cessent d'accumuler les progrès de l'économie sociale doivent donc être partagées de telle manière entre les individus et les diverses classes de la société, que soit procurée cette utilité commune dont parle Léon XIII, ou, pour exprimer autrement la même pensée, que soit respecté le bien commun de la société tout entière. La justice sociale ne tolère pas qu'une classe empêche l'autre de participer à ces avantages. Elles pêchent donc toutes deux également contre cette sainte loi, — et la classe des riches, quand, dégagée par sa fortune de toute sollicitude, elle estime parfaitement régulier et naturel un état de choses qui lui procure tous les avantages sans rien laisser à l'ouvrier, — et la classe des prolétaires quand, exaspérée par une situation qui blesse la justice, et trop exclusivement soucieuse de revendiquer les droits dont elle a pris conscience, elle réclame pour soi la totalité du produit qu'elle déclare sorti tout entier de ses mains; quand elle prétend condamner et abolir, sans autre motif que leur nature même, toute propriété et tout revenu qui ne sont pas le fruit du travail, quelles que soient par ailleurs leur nature et la fonction qu'ils remplissent dans la société humaine. Observons à cet égard combien c'est hors de propos et sans fondement que certains en appellent ici au témoignage de l'Apôtre: « Si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas manger non plus. » L'Apôtre, en effet, condamne par ces paroles ceux qui se dérobent au travail qu'ils peuvent et doivent fournir; il nous presse de mettre soigneusement à profit notre temps et nos forces d'esprit et de corps, et de ne pas nous rendre à charge à autrui, alors qu'il nous est loisible de pourvoir nous-mêmes à nos propres nécessités. En au-

cune manière, il ne présente ici le travail comme l'unique titre à recevoir notre subsistance.

Il importe donc d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de cœur, les graves dérèglements.

Observons que le soin, la gérance du bien commun est la propre charge de l'État, que les normes de la justice sociale sont la loi du bien commun, autrement dit, l'expression du service que les citoyens doivent en justice au bien commun, la loi même que l'État a la mission d'imposer à tous.

On conclura ici que l'autorité publique peut et doit, au nom du bien commun, intervenir dans la distribution des richesses de ce monde, en ce sens qu'elle doit en prévenir ou corriger les dérèglements. N'en déplaise aux esprits tout pénétrés de libéralisme, il n'y a là aucun socialisme. Mais il va sans dire que, dans cette tâche difficile, les bons citoyens seconderont l'État en donnant l'exemple d'abord, en appuyant aussi, en suscitant même les réformes nécessaires qui, dans les cas graves, peuvent se traduire en lois.

Il faut donc mettre tout en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumulent aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers, non certes pour que ceux-ci relâchent leur labeur — l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler, — mais pour qu'ils accroissent par l'épargne un patrimoine, qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de famille. Ainsi, ils se délivreront de la vie d'incertitudes qui est le sort du prolétariat, ils seront armés contre les surprises du sort et ils porteront, en quittant ce monde, la confiance d'avoir pourvu en une certaine mesure aux besoins de ceux qui leur survivent ici-bas.

On aurait donc tort de s'imaginer le droit de propriété comme une notion à jamais immobile et de tout point intangible. Il est antérieur à l'État, qui ne peut en dis-

poser d'une façon arbitraire. Certaines prérogatives, qui assurent et la propriété elle-même et la faculté de la transmettre, sont donc garanties par la nature. Mais telles formes accidentelles ou accessoires sont modifiables.

Il y a plus encore.

L'usage de ces possessions reste soumis au bien commun et au contrôle de la société chargée de l'harmoniser avec l'intérêt général. Cela comportera des sacrifices qui ne sauraient équivaloir à des spoliations. Dans les limites où ces harmonies seront respectées, les restrictions ne devront pas être envisagées comme des atteintes aux intérêts particuliers. En outre, elles empêchent que la division des biens, voulue par la Providence pour la subsistance des existences humaines, ne dégénère en abus intolérables. Par là elles protègent et renforcent une institution dont elles éliminent les excès.

Le Pape ne condamne pas ce régime économique en lui-même; et il maintient la réprobation de l'Église pour le régime collectiviste. Mais il s'agit de faire comprendre aux foules cette discrimination. Ce sont les capitalistes eux-mêmes qui se chargent d'accumuler contre eux des rancunes, lesquelles deviennent facilement des haines, en négligeant leur devoir social de justice et de charité. Ayons le courage de voir le danger. Se cacher la tête sous l'aile ne suffit pas. Le capitalisme, pris comme système économique, est devenu par trop matérialiste. C'est un monde nouveau qui est dans le creuset. Le problème est de savoir s'il s'enlisera davantage dans la matière, ou s'il se libérera par l'esprit chrétien.

b) *Salaires*

Le Souverain Pontife prône le relèvement du prolétariat.

Tel est, en effet, le but que Notre prédécesseur se faisait un devoir de poursuivre: travailler au relèvement du prolétariat. Il convient d'urger d'autant plus cette obligation..., que l'on a trop négligé sur ce point les directives de Notre prédécesseur.

Des progrès, certes, ont été réalisés depuis Léon XIII, mais il reste dans « les pays neufs et les antiques civilisations de l'Extrême-Orient » une « immense multitude de prolétaires indigents dont la détresse crie vers le ciel ».

Et le Pape revient en termes précis sur cette idée qui visiblement lui tient à cœur :

L'existence d'une immense multitude de prolétaires d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes richesses d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins de différentes classes.

Quel est le remède à cette situation ?

Le relèvement du prolétariat par l'accession à la propriété.

Il faut donc mettre tout en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumulent aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers.

Sans quoi,

on n'arrivera pas, ajoute le Pape, avec fermeté, à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des révolutionnaires.

Comment constituer cette épargne ? Par le juste salaire.

Nous n'ignorons pas les malédictions socialistes contre le salariat ; mais elles n'ont jamais suscité la définition d'aucun régime susceptible de le remplacer. Fussent-ils propriétaires de l'entreprise et seuls participants aux bénéfices en fin d'exercice, les ouvriers devraient toujours recevoir, en rémunération de leur travail, un salaire quotidien identique à celui qui leur est donné aujourd'hui, et suffisant à couvrir leurs besoins. Le régime actuel donne des billets de banque. Eux donneraient des bons de travail !

C'est toujours le paiement d'un salaire. Quel sera le juste salaire ?

Il tiendra compte des exigences sociales.

Le double caractère, personnel et nécessaire, du travail et du salaire concerne surtout leur aspect individuel. Mais il est un autre aspect plus large, social, et non moins important.

Autant que la propriété, le travail, celui-là surtout qui se loue au service d'autrui, présente, à côté de son caractère personnel et individuel, un aspect social qu'il convient de ne pas perdre de vue. La chose est claire: à moins, en effet, que la société ne soit constituée en un corps bien organisé, que l'ordre social et juridique ne protège l'exercice du travail, que les différentes professions, si étroitement solidaires, ne s'accordent et ne se complètent mutuellement, à moins surtout que l'intelligence, le capital et le travail ne s'unissent et ne se fondent en quelque sorte en principe unique d'action, l'activité humaine est vouée à la stérilité. Il devient dès lors impossible d'estimer ce travail à sa juste valeur et de lui attribuer une exacte rémunération, si l'on néglige de prendre en considération son aspect à la fois individuel et social.

L'encyclique règle en quelques mots, et pour en dénoncer les pareils sophismes, les prétentions du libéralisme et du socialisme qui veulent réserver, soit au capital, soit au travail, l'intégrité des profits.

La justice réclame, à l'encontre de ces dires, une répartition au prorata des mérites. Et le bien social n'est pas moins intéressé à cet exact établissement des comptes. Ainsi se fait une meilleure répartition des richesses acquises par la production moderne.

Ce qu'il y a de nouveau dans l'encyclique *Quadragesimo anno*, c'est qu'elle fait rentrer ici, sous l'aspect personnel du salaire, les exigences familiales. Et voilà, sinon une innovation, au moins une précision qu'il importe de noter. Car c'est encore l'un de ces points où l'autorité enseignante déplace, semble-t-il, un jalon, pour annexer un territoire conquis par sa doctrine. Ainsi le veulent des commentateurs sérieux.

* Dire que la rétribution familiale est due en raison d'un caractère personnel au travailleur, c'est signifier qu'elle répond à la valeur du travail fourni par un adulte indépendamment de toute autre considération.

Que cet adulte soit marié ou non, avec ou sans enfants, il peut, dès lors, réclamer ce tarif proportionné aux dépenses d'un foyer humain. Car c'est son travail même — et non pas ses charges — qui équivaut à ce salaire.

Ce salaire familial est-il dû en justice? Au problème débattu, l'on sait que l'encyclique *Rerum novarum* n'avait pas donné de réponse décisive. Elle s'était contentée de poser des principes qui allaient dans le sens de l'affirmation. Ainsi, elle avait marqué que « la nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants ». Mais on pouvait estimer que cette obligation, en effet évidente, serait satisfaite, grâce aux ressources des allocations, suppléments..., sans avoir son expression dans le tarif du salaire lui-même.

Avec les textes récents, avons-nous fait un pas de plus? L'encyclique *Casti connubii*, sur le mariage chrétien, veut-elle dépasser la portée des termes employés par l'encyclique *Rerum novarum*? Il ne semble pas, au premier abord, car elle s'y rapporte.⁽¹⁾

Et tout d'abord, il faut s'efforcer de toutes façons de réaliser ce que Notre prédécesseur Léon XIII avait déjà déclaré, savoir: que dans la société civile, le régime économique et social soit constitué de façon que tout père de famille puisse gagner ce qui, étant donné sa condition et la localité qu'il habite, est nécessaire à son entretien, à celui de sa femme et de ses enfants.

L'ouvrier, normalement, est, doit être chef de famille; il a femme et enfants, et devoir de les nourrir et élever, donc un droit à gagner par son travail la subsistance de tous.

On doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens. Assurément, les autres membres de la famille, chacun suivant ses forces, doivent contribuer à son entretien, ainsi qu'il en est non seulement dans les familles d'agriculteurs, mais aussi chez un grand nombre d'artisans ou de petits commerçants. Mais il n'est aucunement permis d'abuser de l'âme ou de la faiblesse des femmes. C'est à la maison avant tout, ou dans les dépendances de la maison, et parmi les occupations domestiques qu'est le travail des mères de famille. C'est donc par un abus néfaste, et qu'il faut à tout prix faire dis-

[241]

(1) P. Fauriol du Passage : *Études* T. 207, 1931 p. 651

paraitre, que les mères de famille, à cause de la modicité du salaire paternel, sont contraintes de chercher hors de la maison une occupation rémunératrice, négligeant les devoirs tout particuliers qui leur incombent, — avant tout l'éducation des enfants.

On n'épargnera donc aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage. Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions. A cet égard, il convient de rendre un juste hommage à l'initiative de ceux qui, dans un très sage et très utile dessein, ont imaginé des formules diverses destinées soit à proportionner la rémunération aux charges familiales, de telle manière que l'accroissement de celles-ci s'accompagne d'un relèvement parallèle du salaire, soit à pourvoir, le cas échéant, à des nécessités extraordinaires.

Par ces lignes qui confirmaient et précisaient une affirmation de l'encyclique *Casti connubii*, le Pape a mis fin aux controverses suscitées par la question du salaire familial.

Le travail des hommes, la production nationale, comme on dit aujourd'hui, n'a d'autre fin que d'assurer à tous, le bien-être matériel, la sécurité du lendemain, ou, comme dit saint Thomas, le minimum de bien requis à l'exercice de la vertu. Il n'est pas normal, il n'est pas juste que des hommes, par millions, et leurs foyers, soient maintenus dans la condition du prolétaire, qui n'a rien que sa force de travail, toujours menacé d'un refus d'emploi lorsque vient le chômage, d'un arrêt si la maladie survient, sans aucune garantie pour l'avenir. Tout d'abord, il faut pourvoir d'une manière toute spéciale, disait Léon XIII, à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face, non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune.

La législation sur les accidents du travail, celle sur les assurances sociales, répondent heureusement à ces conditions; ceux qui les critiquent aveuglément et crient à l'étatisme ne savent plus ce qu'est, au juste, l'État, la

fonction qu'il doit assumer. Il faut créer les allocations familiales quand le salaire suffisant pour une famille moyenne ne peut faire vivre une famille nombreuse. On connaît le mot de l'ouvrier disant: « J'ai faim tant que ma femme et mes enfants ont faim! »

Pie XI écarte l'objection souvent opposée au salaire familial: la rémunération du travail, dit-on, ne peut varier avec l'importance de la famille du travailleur.

Cela est vrai, mais le salaire, allant en règle normale à un père de famille, doit toujours répondre aux conditions posées, c'est-à-dire être suffisant pour faire vivre une famille moyenne.

III. — PROFONDS CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS LÉON XIII

Pie XI fait d'abord remarquer que de profonds changements ont été subis depuis Léon XIII par le régime économique, aussi bien que par le socialisme.

Que les conditions économiques soient modifiées, la chose est manifeste. Un fait demeure. Les hommes contribuent d'ordinaire à l'activité économique les uns par les capitaux, les autres par le travail, ce que Léon XIII a défini dans une formule heureuse:

Il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital.

Dans l'État moderne, il y a deux grandes puissances qui se disputent la primauté: le capitalisme et le socialisme. Que faut-il penser de leurs prétentions respectives?

a) *Le capitalisme*

Il n'est pas intrinsèquement mauvais, mais il a été vicié.

L'encyclique *Quadragesimo anno* constate et résume les maux où a conduit, par un détour fatal, le libéralisme économique: dictatures économiques, et appétit sans frein de domination, impuissance en même temps qu'hypertrophie du pouvoir même de l'État, impérialisme international

dans le domaine économique. En suite de quoi le Souverain Pontife, clairement, marque les remèdes, à savoir: subordination de la puissance économique, comme il se doit aux pouvoirs publics; puis instauration, dans l'ensemble de l'humanité, et tout spécialement dans la profession, d'un état, si je puis dire, institutionnel. Institutions saines à créer, institutions qui permettent seules un exercice à la fois normal et honnête de la profession. Contrepoids, garantie des pouvoirs de l'État, pour freiner des forces autrement déséquilibrées, entraînées, chacune, même dans le plus sage des régimes institutionnels, à l'exagération de son propre et exclusif point de vue. Telles sont, selon la pensée du Pape, selon la pensée de l'Église, les restaurations et les restaurations nécessaires, celles qu'il faut à toute force introduire dans la structure même de l'édifice économique-social qui est le nôtre.

Déjà Léon XIII avait eu des mots rudes pour le capitalisme:

La richesse, disait-il, a afflué entre les mains d'un petit nombre et la multitude a été laissée dans l'indigence.

Il avait signalé « la cupidité d'une concurrence effrénée », « l'usure dévorante ». Et il répétait:

A tout cela il faut ajouter la concentration, entre les mains de quelques-uns, de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.

Ces termes étaient vigoureux. Le régime qu'ils visaient a subi depuis quarante ans des modifications importantes. Et le capitalisme d'aujourd'hui n'est plus celui de 1891.

Adouci ou en recul sur certains points, il a marqué sur d'autres des avances impressionnantes. Par ailleurs, l'indigence de la foule a bénéficié d'améliorations notables.

L'encyclique *Quadragesimo anno* tient compte de ces faits nouveaux. Elle ne prétend pas que tout le régime économique moderne soit vicié dans son essence, elle sait d'ailleurs qu'il comporte des nuances.

Le Saint-Père défend la propriété privée, mais il rappelle aussi avec une grande gravité sa destination, ses obligations et ses limites.

Une inégalité si énorme et si injuste dans la répartition des biens temporels, comme celle qui s'est établie en bien des choses à notre époque, ne peut pas être conforme aux intentions de la toute sagesse du Créateur.

De grandes fortunes et de gros revenus comportent des obligations à l'égard de la collectivité, c'est-à-dire qu'ils doivent être employés aussi pour le bien général et pour les semblables qui sont dans le besoin, et qu'en particulier ils doivent servir à créer des possibilités de travail et de gain.

Il faut travailler de tout son pouvoir et de tous ses efforts pour que, du moins dans l'avenir, l'abondance des biens nouvellement créée ne s'accumule, chez les possédants, que dans une proportion équitable, et échoie largement à la classe des travailleurs.

Le but de la réforme sociale ne doit pas être de prolétariser le plus grand nombre possible ou la totalité des êtres humains, car cela est contraire au droit naturel et au droit divin; la réforme sociale doit, au contraire, chercher à faire participer le plus grand nombre possible à la propriété et, par conséquent, s'efforcer d'obtenir que même les travailleurs et les non-possédants accèdent même modestement à la propriété, et soient ainsi déprolétarisés. Par nature, l'homme aspire non pas à la propriété collective, mais à posséder son chez-soi, à posséder quelque chose à lui et à être ainsi indépendant et libre.

Le capitalisme a, il est vrai, une grande responsabilité dans la triste situation présente, mais il serait injuste d'en rendre responsable le système capitaliste seul, comme on le fait volontiers aujourd'hui afin de gagner les applaudissements du peuple. Assurément, les excès du capitalisme et la concentration du capital dans quelques mains doivent être combattus et empêchés avec la dernière vigueur, mais on ne doit pas pour cela méconnaître qu'à notre époque la vie économique sans capital est impos-

sible. C'est pourquoi le Saint-Père répète la parole de Léon XIII :

Le travail ne peut pas plus se passer du capital, que le capital peut se passer du travail.

Une lutte étroite et aveugle contre le capital ne peut que nous précipiter plus profondément dans la détresse et le chômage.

Et avec quelle force il flétrit la dictature économique que si peu osent attaquer !

Ce qui, à notre époque, frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré.

Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer.

Cette concentration du pouvoir et des ressources, qui est comme le trait distinctif de l'économie contemporaine, est le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites; ceux-là seuls restent debout, qui sont les plus forts, ce qui souvent revient à dire, qui luttent avec le plus de violence, qui sont le moins gênés par les scrupules de conscience.

A son tour, cette accumulation de forces et de ressources amène à lutter pour s'emparer de la Puissance, et ceci de trois façons: on combat d'abord pour la maîtrise économique; on se dispute ensuite l'influence sur le pouvoir politique, dont on exploitera les ressources et la puissance dans la lutte économique; le conflit se porte enfin sur le terrain international, soit que les divers États mettent leurs forces et leur puissance politiques au service des intérêts économiques de leurs ressortissants, soit qu'ils se prévalent de leurs forces et de leur puissance économiques pour trancher leurs différends politiques.

Ce sont là les dernières conséquences de l'esprit individualiste dans la vie économique, conséquences que vous-mêmes (V. F., et très chers Fils) connaissez parfaitement et déplorez; la libre concurrence s'est détruite elle-même; à la liberté du marché a succédé une dictature économique. L'appétit du gain fait place à une ambition effrénée de dominer.

Cette sévère condamnation n'est pas uniquement pour les autres peuples et les autres pays. Dieu sait le travail à entreprendre pour rétablir en notre pays l'ordre économique et social. Depuis près d'un siècle nous pratiquons la « libre concurrence » mise en honneur par l'Angleterre.

Aussi, dit M. Bourassa, dans des articles remarquables, réunis en une plaquette intitulée *la Dictature économique*, la ploutocratie règne-t-elle en maîtresse dans la province de Québec plus que dans le reste du pays, au Canada, comme aux États-Unis, plus qu'en Angleterre et en France. Pour l'abattre et restaurer l'ordre social chrétien, ou simplement naturel, il faudrait un ensemble de mesures légales et administratives sagement conçues, appliquées avec prudence sans doute, mais aussi avec force, courage et sans vaine complaisance pour les profiteurs du régime actuel. Ces mesures, il serait oiseux d'en espérer l'adoption, l'application surtout, à moins qu'elles ne soient inspirées, voire imposées, et soutenues par une forte opinion. Cette opinion, il faut la créer, l'alimenter, la soutenir, la stimuler, par un enseignement, à la fois théorique et pratique, qui atteigne tous les milieux, qui frappe tous les esprits, qui utilise tous les mobiles de l'activité humaine, depuis la foi religieuse au sommet, jusqu'à l'intérêt personnel (mais, bien entendu, légitime) au bas-fond, en passant par ce qui reste d'esprit de justice, d'amour du prochain, de souci de la famille, de patriotisme, de civisme, etc.

Si ce travail d'éducation et de restauration sociales ne s'organise pas dès maintenant et ne se poursuit pas avec ensemble, avec méthode et sans relâche, sous une direction sage et ferme, tenons-nous pour assurés qu'au régime de la « libre concurrence » et de la « dictature économique » succédera ici comme ailleurs, selon les justes prévisions du Pape, la révolution sociale.

S'ils ne savent ou ne veulent se laisser imposer les contraintes et les réparations nécessaires, les profiteurs du régime actuel, les repus, subiront, et nous avec eux, les

violentes répressions des affamés enrôlés et conduits par les ennemis de l'ordre social.

Comme toujours, si les gardiens de l'ordre, détenteurs légitimes de l'autorité, négligent d'exercer la primordiale fonction de justice, Dieu donnera libre cours aux instruments de sa vengeance. Cette œuvre de justice, elle ne s'accomplira pas par de vaines dénonciations des crimes perpétrés à Moscou, pas même en interdisant l'entrée au Canada du charbon russe (au profit des capitalistes qui monopolisent la production et l'importation des charbons gallois et américains), quitte à fraterniser avec les « meurtriers » de Leningrad pour régulariser le cours du blé. Tout cela, aurait dit Saint-Simon, n'est que « pistolets de paille, paroles de neige, vaines cascades ». On n'empêchera la croissance du communisme au Canada qu'en déracinant les germes canadiens du communisme. Ces germes, il faut les voir où ils sont, dans le régime monstrueux que nous avons laissé grandir, que nos lois tolèrent ou favorisent.

b) *Le socialisme*

Après un paragraphe « sur le parti de la violence: le communisme », le Pape en vient au socialisme qu'il étudie de très près.

D'abord, tout est-il condamnable dans ses revendications ?

Le socialisme aussi a évolué depuis quarante ans.

La vraie méthode pour lutter contre l'invasion est de supprimer les abus qui, en fournissant à l'irritation de vrais griefs, ouvrent les voies à la révolte.

Mais, à côté de ces fureurs, le socialisme a aussi des attitudes plus engageantes. Il en est une sorte qui réduirait presque la lutte des classes à un débat sur les conditions d'une meilleure justice, qui répudie l'emploi de la violence, et garderait à la propriété privée, dans la cité de ses rêves, une place réduite mais appréciable.

Est-il possible de trouver sur le globe un socialisme assez amendé de l'anticléricalisme, de la lutte des classes, des atteintes à la propriété, pour donner aux catholiques l'espoir ou l'illusion d'une alliance possible, alliance dont l'encyclique dénonce la vanité ?

Ils ont tort ces croyants qui se tournent vers Rome pour demander si ce socialisme très peu rouge ne pourrait être en quelque sorte « baptisé ». Si donc le socialisme, comme le Saint-Père le reconnaît,

est arrivé plus ou moins à atténuer la lutte des classes et l'hostilité que fait naître la propriété, si dans maintes revendications de son programme, il se rapproche même des exigences d'une réforme sociale chrétienne,

il ne peut pas nous tirer de notre détresse et nous apporter le salut pour l'avenir, car il est tourné vers la lutte des classes et — ce qui est encore plus important — il ne reconnaît à la vie humaine aucun but supérieur et éternel; au contraire, il continue à combattre, par ses représentants, par sa presse et par ses organisations, la foi chrétienne, la morale chrétienne et la civilisation chrétienne. En particulier, le mouvement des libres-penseurs socialistes ne le cède guère au communisme dans la lutte menée et les insultes lancées de la façon la plus haineuse et la plus basse contre l'Église.

D'après la conception chrétienne, l'homme, doué de sociabilité, a été créé par Dieu pour développer dans la société toute la plénitude et la richesse des dons que Dieu a mis en lui, pour la gloire de Dieu, et pour réaliser, par l'accomplissement fidèle de sa vocation terrestre, son bonheur temporel et en même temps son bonheur éternel. Tout cela est totalement ignoré du socialisme. Cette sublime destinée de l'homme et de la société lui est inconnue et indifférente; il ne voit dans la société qu'une institution utilitaire.

Tant que le socialisme a cette conception antichrétienne de l'homme et de la société, tant qu'il demeure hostile à Dieu et à l'Église, il est incompatible avec la foi chrétienne.

Le socialisme religieux, le socialisme chrétien, sont des contradictions en soi; il est impossible d'être en même temps un bon catholique et un vrai socialiste.

Le Pape ici se demande avec une grande douleur pourquoi tant d'âmes ont quitté l'Église. Il entend leur reproche, si mal fondé :

L'Église et ceux qui font profession de lui être attachés, sont pour les riches et ne s'occupent pas des ouvriers et ne font rien pour eux.

Des agitateurs insensés ou sans conscience profitent de la misère des peuples et de leur amertume pour servir des fins personnelles et des intérêts de parti. On veut attirer de grandes masses dans le camp d'un extrémisme révolutionnaire qui rompt tous les liens réunissant entre eux les membres d'un même peuple et les classes d'une même nation. Cet extrémisme détruit aussi le reste des biens matériels et spirituels que nous possédons encore. Ce sont notamment le bolchévisme et le communisme qui excitent le peuple avec la dernière violence à la lutte sanglante des classes, et l'incitent à supprimer par la force toute propriété. La lutte du bolchévisme et du communisme est dirigée aussi avec une âpreté inouïe contre l'Église, que l'on représente comme l'humble et cupide servante des capitalistes, à laquelle on reproche d'être une organisation de classe, faite pour maintenir dans une situation inférieure les pauvres et les déshérités dans l'intérêt du capital, des riches et des repus.

En présence de cette activité si néfaste, si destructrice et si dissolvante, le Saint-Père nous met en garde avec gravité contre le mouvement communiste qui est devenu un danger effroyable pour l'humanité tout entière, qui ne recule devant rien, ne respecte rien, et qui, partout où il arrive au pouvoir, agit avec une dureté, une inhumanité incroyable et indescriptible.

Le Saint-Père dit encore :

Nous ne pouvons voir qu'avec une profonde douleur, l'insouciance de ceux qui, négligeant le péril qui nous menace, de ce côté, considèrent sans émoi les efforts que l'on transporte dans le monde entier pour provoquer un bouleversement par la violence et dans le sang. Mais il faut condamner plus sévèrement encore la légèreté qui, sans se soucier de tout cela, laisse subsister un état de choses qui fournit le terrain favorable au mécontentement légitime, et qui prépare ainsi les voies à une révolution mondiale.

c) *Rôle de l'État en face des deux antagonistes*

Voilà le programme du Souverain Pontife:

Il faut que la libre concurrence contenue dans de raisonnables et justes limites, et plus encore — *je crois que le mot vaut la peine d'être souligné* — la puissance économique soient effectivement soumises...

Le mot est lancé, et il ne laisse pas que de se nuancer comme d'imperceptible ironie.

Mais notez encore ici comment l'Église marque son esprit de mesure. La concurrence, « la libre concurrence », n'a pas, elle non plus, à être supprimée. L'Église sent qu'elle se trouve devant un besoin profond de l'homme de déployer son activité, sans entraves, de mettre en jeu des forces qu'il crée. Ce jeu n'a pas à être interdit. Il faut qu'il soit contenu. Contenue, « bien plus encore » la force aujourd'hui maîtresse et qui est devenue une puissance économique. Forces à contenir, forces contenues: voilà la règle et la consigne.

L'Église compte pour cette tâche sur l'État.

Ce sont les forces dont l'État dispose qui doivent imposer l'équilibre.

Notons en passant:

1° Qu'il y a quelque chose de saisissant et de typique à songer que l'Église catholique, si souvent opprimée par l'État, obligée trop souvent de lutter pour défendre ses droits contre lui, fait pourtant appel à l'État pour qu'il remplisse la fonction qui est la sienne: de rechercher et de favoriser le bien commun;

2° Qu'on a donné une extension continue aux attributions de l'État. L'État régulateur et coordonnateur des activités individuelles et collectives devient le protecteur des individus contre les fléaux et les cataclysmes, protecteur des travailleurs contre tout ce qui arrête leur travail ou en diminue la capacité. Ses attributions augmentent. C'est ainsi que l'on a admis la participation de l'État aux assurances sociales. Il est apparu, en effet,

que la collectivité avait un intérêt à couvrir certains risques de la vie ouvrière, donc, à ne pas laisser cette couverture à la charge des seuls employeurs.

Mais l'État manifeste trop sa faiblesse devant les puissances d'argent. Aussi bien Pie XI déplore la déchéance du pouvoir.

Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle. A tout cela viennent s'ajouter les graves dommages qui résultent d'une fâcheuse confusion entre les fonctions et devoirs d'ordre politique et ceux d'ordre économique; telle, pour n'en citer qu'un d'une extrême importance, la déchéance du pouvoir: lui qui devrait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt. Dans l'ordre des relations internationales, de la même source sortent deux courants divers: c'est, d'une part, le nationalisme ou même l'impérialisme économique; de l'autre, non moins funeste et détestable, l'internationalisme ou impérialisme international de l'argent, pour lequel là où est l'avantage, là est la patrie.

Donc, d'après Pie XI, c'est à « l'autorité publique » que la concurrence et la puissance économique doivent être normalement soumises et « soumises effectivement », sans que l'État ait le droit de se montrer tyran, « en tout ce qui relève » normalement, justement, de son autorité. Mais, précisément, le problème se pose d'obtenir, dans la condition du monde actuel, d'une part, cette juste soumission à l'autorité de l'État, d'autre part, cette modération qui l'empêchera d'être excessive, de dégénérer en oppression, étouffant des libertés justes.

Il faut « l'ensemble des institutions », comme clef de voûte d'une solution ordonnée et efficace.

L'organisation du régime économique ne peut pas plus se passer de l'intervention de l'État que de celle des associations privées; il lui faut le concours de l'une et de l'autre. Sans l'intervention de l'État, les groupements privés, de plus en plus puissants, n'auraient-ils pas tôt

fait, comme il n'apparaît que trop, de sacrifier à leur bien privé le bien général; et sans celle des groupements de droit privé, l'État n'aurait-il pas tôt fait encore d'opprimer, sous couleur de l'organiser, l'activité productrice au grand dommage et des intérêts particuliers et de l'intérêt général?

L'encyclique prévoit ce double péril, quand elle déclare qu'au lieu de

l'immense mouvement de vie sociale qui s'épanouissait jadis en une riche et harmonieuse floraison de groupements les plus divers, il ne reste plus guère en présence que les individus et l'État.

Ne signale-t-elle pas, par ailleurs, contraste saisissant, en face de puissances économiques, blocs ou masses, qui n'ont rien d'organique, tant elles désagrègent l'ordre social, cette déchéance du pouvoir (politique): lui qui devrait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt.

Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances où l'exige la nécessité. Que les gouvernants en soient donc bien persuadés: plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociales, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques.

En pratique, qu'est-ce que les gouvernements pourraient et devraient faire? On a formulé bien des suggestions. Ne serait-il pas opportun de mettre fin à l'agiotage, d'interdire effectivement le mouillage des actions, de supprimer les dividendes exorbitants? Bref, ne serait-il pas urgent de renoncer chez nous, comme ailleurs, au libéralisme économique, plaie des sociétés contemporaines? On pourrait également « surveiller », « contenir » les trusts qui sont trop souvent l'occasion des plus répréhensibles excès.

IV. — CONCLUSIONS: LES REMÈDES

a) *Rationalisation chrétienne*

Le premier remède à tous ces maux actuels, c'est la rationalisation chrétienne.

Il faut, dit Pie XI, restaurer l'ordre chrétien qui place en Dieu le terme premier et suprême de toute activité créée et n'apprécie les biens de ce monde que comme de simples moyens dont il faut user dans la mesure où ils conduisent à cette fin.

C'est bien à une véritable restauration de l'ordre social que le Souverain Pontife convoque tous les catholiques d'action. Les moyens qu'il vient d'indiquer: meilleure organisation de la propriété, du capital, du salariat, doivent y contribuer puissamment. Mais il compte davantage sur l'efficacité de deux réformes essentielles: celles des institutions existantes et celles des mœurs actuelles.

La réforme des institutions! Pour s'opposer à l'esprit individualiste des groupements actuels et à la lutte des classes, le Pape appelle de tous ses vœux l'organisation des associations professionnelles dont il proclame la légitimité et vante les avantages.

On ne saurait arriver, dit-il, à une guérison parfaite de la société que si, à ces classes opposées, on substitue des organes bien constitués, des ordres ou des professions qui groupent les hommes, non d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent.

Cette organisation professionnelle est commencée déjà grâce au syndicalisme et surtout au syndicalisme chrétien.

Le syndicalisme! Comment se fait-il que ce mot rencontre encore, même dans les milieux catholiques, tant de défiance, soulève même tant d'opposition parfois?

Pourtant, c'est là que réside pour l'avenir le secret et la garantie de la paix sociale, puisque c'est l'absence de ces relations qui est la cause principale des conflits actuels. La Sacrée Congrégation du Concile le déclarait explicitement dans sa mémorable lettre du 28 août 1929:

Il est opportun, utile et conforme aux principes chrétiens, disait-elle, de continuer la fondation simultanée et distincte d'unions patronales et d'unions ouvrières en créant comme point de contact entre elles des Commissions mixtes chargées de régler pacifiquement, suivant la justice et la charité, les différends qui peuvent surgir entre les membres de ces deux sortes d'unions ouvrières.

b) *Rénovation de l'esprit chrétien*

Et pourtant cette restauration sociale ne pourra se réaliser que si elle est précédée par une complète rénovation de l'esprit chrétien et une profonde réforme des mœurs.

Et c'est ici que le Souverain Pontife trace un émouvant tableau de la déchristianisation de la vie économique actuelle et de sa démoralisation.

Constitué pasteur et gardien, dit-il, de ces innombrables brebis par le premier Pasteur qui les a rachetées de son sang, nous ne pouvons, sans une poignante émotion arrêter nos regards sur leur immense détresse.

La faute première en revient sans doute au péché originel, qui, en vertu de la rupture d'équilibre qu'il a occasionnée chez l'homme, le pousse sans cesse à préférer les biens visibles quoique périssables de ce monde aux trésors inaltérables de l'ordre surnaturel. Mais le régime économique moderne, tant à cause de son instabilité que de l'activité absorbante qu'il requiert de ses sujets, a donné à cette tendance une intensité et une expansion inconnues peut-être jusque-là. Il en est résulté une démoralisation croissante qui devait, par une pente fatale, atteindre le monde ouvrier et l'entraîner dans la même ruine.

Les forces spirituelles sont plus nécessaires que jamais afin de rétablir l'équilibre dans le monde et mettre au pair le progrès moral avec le progrès matériel.

Une règle devra présider à ce travail de reconstruction, comme d'ailleurs à la bonne marche de la machine ainsi reconstruite, la règle de base de toute justice sociale, la grande règle du bien commun pris pour critère, un critère

à ne jamais perdre de vue qui devra constamment servir à proportionner, à équilibrer entre eux ou entre elles, les différentes fonctions, les différentes parties, les différents corps de l'organisme social.

M. Bayard, à la Semaine sociale de Mulhouse, décrit l'économie capitaliste moderne, comme une sorte de gigantesque roue, sans régulateur, qui tourne toujours plus vite, aspirée sans cesse, et non pas poussée, par l'anticipation de l'avenir, l'escompte d'un perpétuel et du coup nécessaire accroissement de la vitesse. La production commandant à l'homme, la production devenant la raison de l'homme et non plus celui-ci de la production.

L'homme entraîné dans ce mouvement est un sacrifié. Il faut un régulateur; il faut la moralisation des individus, des institutions. A tous, il incombe le devoir de se mettre à l'école de la justice et de la charité!

Entendons cet appel qui termine l'encyclique:

Que, sous la conduite de l'Église et à la lumière de ses enseignements chacun selon son talent, ses forces, sa condition, tous s'efforcent d'apporter quelque contribution à l'œuvre de restauration sociale chrétienne que Léon XIII a inaugurée par son immortelle lettre *Rerum novarum*, en sorte que, en tout et sur tout, règne le Christ...

Tâche glorieuse, semblable à celle qu'ont assumée les apôtres de tous les siècles. Chez nous, Jean de Brébeuf, Isaac Jogues, tous nos grands missionnaires, brûlaient de convertir les indigènes. Ils acceptaient de tout cœur les huttes misérables des Sauvages, les portages épuisants, les courses à travers les neiges, les risques perpétuels de naufrage parmi les rapides, l'étude de langues barbares dont « la seule pensée donne le frisson », le tomahawk des Iroquois. Nos missionnaires actuels sont prêts aux mêmes sacrifices. Nous, allons-nous forfaire à l'honneur devant la tâche gigantesque ?

C'est une œuvre ardue, dit Pie XI à ses chers fils dévoués à l'Action catholique, que Nous leur proposons. Nous le savons: dans toutes les classes de la société, et en haut et en bas, il y a bien

des obstacles à vaincre. Cependant, qu'ils ne perdent pas confiance!
« S'exposer à d'âpres combats, c'est le propre des chrétiens. »

A l'œuvre donc, et sans tarder!

Dans une conférence contradictoire, qu'il tenait à Lille il y a quelques années, M. le chanoine Desgranges avait développé, avec le talent que ses auditeurs de Notre-Dame de Montréal lui connaissent, ce que l'Église avait fait pour le peuple, et ce que l'Évangile apportait à la classe ouvrière.

Et le député communiste Rappoport s'étant levé pour le contredire lui disait :

Monsieur l'abbé, nous ne nions pas ce qu'il y a dans l'Évangile, ni dans le passé de l'Église, mais nous vous reprochons de ne plus appliquer ces principes et de ne plus faire ce que l'Église a fait.

Pour ramener au Christ, dit Pie XI, ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut avant tout recruter et former dans leur sein même des auxiliaires de l'Église, qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations, qui sachent parler à leur cœur dans un esprit de fraternelle charité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers, seront les ouvriers; les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants.

Ces apôtres laïques du monde ouvrier ou patronal, c'est avant tout à vous, vénérables frères, dit Pie XI, et à votre clergé qu'il revient de les rechercher avec soin, de les choisir avec prudence, de les former et de les instruire.

Ainsi le Pape appelle à la besogne le clergé et les laïques.

A tout le jeune clergé, qui grandit pour l'espoir de l'Église, le Pape demande une étude poussée de la doctrine sociale. Mais les conseillers ecclésiastiques de l'action laïque devront être spécialement distingués par un sens exquis de la justice qui les oppose, hardiment, à toute iniquité, d'où qu'elle vienne.

Ils devront être dotés d'une prudence ennemie des solutions extrêmes, et posséder enfin cette charité du Christ, seule capable de faire accepter aux cœurs et aux volontés les exigences et les sacrifices du devoir social.

On enrôlera les laïques dans l'Action catholique.

Le Pape voit venir avec joie, pour renforcer les ouvriers de la première heure, la formation de la jeunesse ouvrière catholique. Il rend hommage aux directeurs d'entreprises qui ont subordonné le soin de leurs avantages au souci des vrais intérêts de leur personnel et de la profession entière.

Il salue les élites intellectuelles pour qui la culture n'a pas été celle d'un moi jouisseur.

Ces élites, on les formera par toutes les richesses intellectuelles et spirituelles que nous offre l'Église.

Qu'elles recourent spécialement aux exercices spirituels dans nos forteresses du catholicisme que sont les maisons de retraites fermées. Qu'elles soient des âmes vivantes toutes nourries de l'Eucharistie. Instruites par les soins des moralistes, clairement, complètement au courant de toutes les questions plus modernes, elles apprendront à réagir par elles-mêmes, avec souplesse, devant les problèmes imprévus; elles seront capables de cette réaction parce qu'elles se seront abreuvées aux sources de vie.

Le cardinal Liénart, dans un discours prononcé le 8 novembre 1931 à Troyes, racontait ce que le Pape lui avait communiqué dans un entretien qu'il avait eu avec lui. Parlant de la Russie bolchévique, il disait:

Ces gens-là tout de même ont un idéal. Ils savent au besoin souffrir et même exposer leur vie pour le défendre: c'est leur force!

Mais il ajoutait:

Et nous, n'avons-nous pas un idéal meilleur? Si nos catholiques pouvaient tous être épris et aller jusqu'à savoir souffrir quelque chose, et même, s'il le fallait, exposer leur vie pour réaliser cet idéal, alors c'est par nous que viendrait la victoire!

Je termine en soumettant à vos réflexions cette parole du Pape!

Nihil obstat:

Louis-C. DE LÉRY, S. J.
Censeur dioc.

Imprimatur:

† Em.-A. DESCHAMPS, V. G., Év. de Thennesis
Aux. de Montréal

Montréal, 9 février 1934

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 86. <i>Le Problème social et sa solution.</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| 87. <i>Les Semaines sociales.</i> | E. S. P. |
| 88-89. <i>De l'Internationalisme au Nationalisme.</i> | Alfred CHARPENTIER |
| 90. <i>Vers le peuple.</i> | Guy VANIER |
| 91. <i>L'Action sociale.</i> | Antonio PERRAULT |
| 92-93. <i>La Grève et l'enseignement catholique.</i> | R. P. VILLENEUVE, O. M. I. |
| 94. <i>Programme d'action sociale.</i> | Edouard MONTPETIT |
| 95. <i>Les Parents, l'Église et l'État dans leurs rapports avec l'école.</i> | Abbé Ad. SABOURIN |
| 96. <i>L'Organisation professionnelle.</i> | Mgr L.-A. PÂQUET |
| 97. <i>Syndicats patronaux.</i> | Abbé Emile CLOUTIER |
| *98. <i>La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.</i> | XXX |
| 99. <i>L'Aspect économique du problème industriel.</i> | Edmond CLOUTIER |
| 100. <i>Le Salaire.</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| *101. <i>Nos Pêcheries.</i> | Fabien BUGEAUD |
| 102. <i>La Question des chemins de fer.</i> | XXX |
| 103. <i>Les Caisses Desjardins: œuvre sociale.</i> | Wilfrid GUÉRIN |
| 104. <i>L'Aube d'une ère ouvrière nouvelle.</i> | Alfred CHARPENTIER |
| 105. <i>L'Organisation ouvrière catholique au Canada.</i> | E. S. P. |
| 106. <i>Réformes scolaires.</i> | E. S. P. |
| 107. <i>Le Travail du dimanche dans notre industrie.</i> | Mgr Eugène LAPOINTE |
| 108. <i>La Gaspésie.</i> | J. W. |
| 109. <i>Les Espoirs présents du catholicisme en France.</i> | R. P. DONCEUR, S. J. |
| 110. <i>La Société catholique de Protection.</i> | E. S. P. |
| 111. <i>Le Problème des narcotiques au Canada.</i> | Olivier CARIGNAN |
| 112. <i>Le Charbon au Canada.</i> | Paul CHARTIEZ, S. J. |
| 113-114. <i>Le Nord qui s'ouvre.</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| 115. <i>Les Trois Etapes de la question ouvrière.</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| 116-117. <i>Dans les chantiers.</i> | R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J. |
| 118. <i>La Mortalité infantile.</i> | Dr Joseph GAUVREAU |
| 119. <i>La Tuberculose.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 120-121. <i>Le Ômage.</i> | Gérard TREMBLAY |
| 122. <i>L'Eucharistie et la question sociale.</i> | R. P. Léo BOISMENU, S. S. S. |
| *123. <i>Le Canada minier.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 124. <i>Le Patriotisme.</i> | S. G. Mgr LAFLECHE |
| 125. <i>L'Apprentissage.</i> | E. S. P. |
| 126-127. <i>Notre problème agricole.</i> | Charles GAGNÉ |
| 128. <i>Les Forces hydrauliques.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 129. <i>L'Art ménager.</i> | Abbé Arm. BEAUREGARD |
| 130. <i>Le Domaine rural canadien.</i> | Georges BOUCHARD |
| 131. <i>Les Paysans de France.</i> | Georges BOUCHARD |
| 132. <i>La Jeune Fille et les œuvres de charité.</i> | R. P. Adélar DUGRÉ, S. J. |
| 133-134. <i>Pour et contre le tabac.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 135. <i>Vers l'émancipation économique.</i> | G.-E. MARQUIS |
| 136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries.</i> | XXX |
| 138. <i>Expansion industrielle dans le Québec.</i> | G.-E. MARQUIS |
| 139. <i>Le Logement et la santé.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| *140-141. <i>Travailleurs inconnus: nos aveugles.</i> | R. P. Julien SENAY, S. J. |
| 142. <i>L'Education de la Justice.</i> | R. P. Louis LALANDE, S. J. |
| 143. <i>Abolitionnisme ou Réglementation.</i> | R. P. J. SALSMANS, S. J. |
| 144. <i>L'Actionnariat syndical.</i> | Max. TURMANN |
| 145-146. <i>Le Conseil national d'Education.</i> | C.-J. MAGNAN |
| 147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.</i> | R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J. |
| 148. <i>Éclairés canadiens-français.</i> | R. P. Adélar DUGRÉ, S. J. |
| 149-150. <i>La Pulpe et le Papier.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 151. <i>L'Atelier syndical fermé.</i> | Alfred CHARPENTIER |
| *152-153. <i>L'Alcoolisme et l'indianité.</i> | Dr Louis-Philippe ROY |
| 154. <i>L'Eucharistie et les classes dirigeantes.</i> | Antonio PERRAULT |
| 155. <i>L'Effort économique de notre race.</i> | Rodolphe LAFLANTE |
| 156-157. <i>La Forêt canadienne.</i> | R. P. Pierre FONTANEL, S. J. |
| 158. <i>Le Caractère de l'adolescent.</i> | R. P. Paul-Emile FARLEY, C. S. V. |
| 159-160. <i>Les Allocations familiales.</i> | R. P. Léon LEBEL, S. J. |
| 161. <i>L'Association professionnelle.</i> | Abbé Maxime FORTIN |
| 162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.</i> | XXX |
| 163. <i>La Réforme du calendrier.</i> | J.-H. RICHARDSON |
| 164. <i>Les Petites industries féminines à la campagne.</i> | Georges BOUCHARD |
| 165. <i>L'Union ouvrière.</i> | Abbé L.-A. LAFORTUNE |
| 166. <i>Les Anciennes Corporations.</i> | Gérard TREMBLAY |
| 167. <i>Le Communisme international au Canada.</i> | R. P. STANISLAS, P. S. V. |
| 168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration.</i> | E. S. P. |
| 169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver.</i> | Abbé Arthur MAHEUX |
| | Albert RIOUX |

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

<p>170. <i>Le Cinéma.</i></p> <p>171. <i>La Crise protestante.</i></p> <p>172-173. <i>La Formation technique.</i></p> <p>174. <i>La Gaspésie intérieure.</i></p> <p>175. <i>Chefs ouvriers catholiques.</i></p> <p>176. <i>La Mission sociale de l'hygiène.</i></p> <p>177. <i>Les Associations ouvrières au Canada.</i></p> <p>178. <i>Rotary et Maçonnerie.</i></p> <p>179. <i>L'Indissolubilité du mariage.</i></p> <p>180. <i>Le Tourisme — Source de richesse.</i></p> <p>181. <i>La Vaccination antituberculeuse.</i></p> <p>182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche.</i></p> <p>183-184. <i>La Paroisse au Canada français.</i></p> <p>185. <i>L'Église, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.</i></p> <p>186. <i>L'Industrie chimique et le Canada.</i></p> <p>187. <i>Le Travail des jeunes filles.</i></p> <p>188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité.</i></p> <p>189. <i>Les Œuvres dans la Cité.</i></p> <p>190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien.</i></p> <p>191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi.</i></p> <p>192. <i>L'Église et la question syndicale.</i></p> <p>193. <i>Nos Orphelins.</i></p> <p>194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.</i></p> <p>196. <i>L'Enseignement religieux.</i></p> <p>197. <i>La Semaine du dimanche.</i></p> <p>198. <i>Pour nos Enfants.</i></p> <p>199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques.</i></p> <p>200. <i>Pour le bon journal.</i></p> <p>201. <i>Le Sens catholique.</i></p> <p>202-203. <i>L'Apostolat laïque.</i></p> <p>204-205. <i>Instruction ou Education.</i></p> <p>206. <i>En Russie soviétique.</i></p> <p>207-208. <i>Manuel antibolchévique.</i></p> <p>209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat.</i></p> <p>210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno ».</i></p> <p>*212. <i>Le Mariage chrétien.</i></p> <p>213. <i>L'Etat et la morale publique.</i></p> <p>214-215. <i>L'Etat et le mariage.</i></p> <p>216. <i>L'Action sociale des prêtres de Belgique.</i></p> <p>217-218. <i>Cahier anticommuniste.</i></p> <p>219. <i>Pour la Colonisation.</i></p> <p>220. <i>Le Rêve communiste.</i></p> <p>221. <i>Pour la Paix.</i></p> <p>222. <i>La Famille.</i></p> <p>223-224. <i>Le Plan quinquennal.</i></p> <p>225. <i>La Profession agricole.</i></p> <p>226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité.</i></p> <p>227. <i>Le Retour de la mère au foyer.</i></p> <p>228. <i>La place des enfants n'est pas au cinéma.</i></p> <p>229. <i>Les Révolutions bolchéviques modernes.</i></p> <p>230. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire.</i></p> <p>231. <i>Le Commerce avec les Soviets.</i></p> <p>232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada.</i></p> <p>234. <i>La Culture intellectuelle religieuse.</i></p> <p>235. <i>La Ligue Catholique Féminine.</i></p> <p>236. <i>Directives sociales catholiques.</i></p> <p>237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation.</i></p> <p>238. <i>L'Œuvre de la Colonisation.</i></p> <p>239-240. <i>Le Programme de Restauration sociale.</i></p> <p>241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno ».</i></p>	<p>Oscar HAMEL</p> <p>R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.</p> <p>R. P. Pierre FONTANEL, S. J.</p> <p>PÉNINSULAIRE</p> <p>L.-G. HOGUE</p> <p>Dr J.-A. BAUDOIN</p> <p>E. S. P.</p> <p>E. S. P.</p> <p>R. P. E. JOMBART, S. J.</p> <p>Eugène L'HEUREUX</p> <p>Dr J.-C. BOURGOIN</p> <p>Joseph RISI</p> <p>R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.</p> <p>Abbé J.-Ad. SABOURIN</p> <p>R. P. SCHELPE, S. J.</p> <p>R. P. Pierre FONTANEL, S. J.</p> <p>Mme W. RAYMOND</p> <p>Juge C.-E. DORION</p> <p>R. P. BONHOMME, O. M. I.</p> <p>E. S. P.</p> <p>Wilfrid GUÉRIN</p> <p>PP. ARENDT et MULLER, S. J.</p> <p>Sœur ALLAIRE, etc.</p> <p>S. S. PIE XI</p> <p>S. G. Mgr ROSS</p> <p>XXX</p> <p>Sœur MARIE-HADELIN, etc.</p> <p>XXX</p> <p>Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX</p> <p>E. MERCIER et G. LADOUCEUR</p> <p>R. P. ARCHAMBAULT, S. J.</p> <p>Esdras MINVILLE</p> <p>E. S. P.</p> <p>E. S. P.</p> <p>Antonio PERRAULT</p> <p>S. S. PIE XI</p> <p>R. P. Adélarde DUGRÉ, S. J.</p> <p>Léo PELLAND</p> <p>Juge C.-E. DORION</p> <p>R. P. Albert MULLER, S. J.</p> <p>E. S. P.</p> <p>E. S. P.</p> <p>R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O. P.</p> <p>E. S. P.</p> <p>R. P. C. RUTGHÉ, C. S. SP.</p> <p>ENTENTE INTERNATIONALE</p> <p>Abbé Georges-M. BILODEAU</p> <p>R. P. BOURNIVAL, S. J.</p> <p>Rde Sr GÉRIN-LAJOIE</p> <p>E. S. P.</p> <p>Henri GLASS</p> <p>E. POIRIER et W. GUÉRIN</p> <p>E. S. P.</p> <p>E. S. P.</p> <p>Abbé Anselme LONGPRÉ</p> <p>UN AUMONIER</p> <p>R. P. ARCHAMBAULT, S. J.</p> <p>Abbé Edouard BEAUDOIN</p> <p>Esdras MINVILLE</p> <p>A. RIOUX, A. CHARPENTIER</p> <p>Dr P. HAMEL, W. GUÉRIN</p> <p>Abbé Philippe PERRAULT</p>
--	--

Les numéros précédés d'un astérisque sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

BNQ



C 000 092 665

SERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL

92665

